

CONDITIONS D'ACCES TITRES OU DIPLOMES OBTENUS

- CONDITIONS D'ACCES**

L'accès au cycle supérieur se fait sur la base de l'obtention du Baccalauréat du second degré ou du Baccalauréat technique en ce qui concerne les étudiants nationaux.

Pour les étudiants étrangers, l'admission au cycle de l'enseignement supérieur se fera sur la base soit de la présentation du diplôme du Baccalauréat exigé ou selon les conditions à relation avec le pays d'origine.

- TITRES OU DIPLOMES OBTENUS**

	LIBELLE	DUREE
01	Diplôme de baccalauréat du second degré	7 ans
02	Baccalauréat technique	-
03	Diplôme d'Etudes universitaires générale (DEUG)	2 ans
04	Premier cycle d'Etudes en Médecine (PCEM)	-
05	Diplôme universitaire de technologie (DIJT)	2 ans
06	BEP	2 ans
07	Brevet de Technicien supérieur (BTS)	2 ans
08	Diplôme de Technicien supérieur (DTS)	2 ans
09	Licence	1 an après le DEUG
10	Maîtrise	1 an après la licence
11	Master	2 ans
12	Diplôme d'Etudes supérieures spécialisées (DESS)	1 an après la maîtrise
13	DEA (diplôme d'Etudes approfondies)	1 an après la maîtrise
14	Doctorat d'Etat en Médecine	7 ans
15	Doctorat de troisième cycle (doctorat de spécialité)	2 ans après le Doctorat
16	Doctorat d'Etat	4-5 ans après le DEA
17	Nouveau Doctorat	4 ans après le Master
18	Diplôme d'Ingénieur	3 ans
19	Certificat d'Etudes spécialisées (CES)	3 ans
20	Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement technique (CAPET)	3 ans
21	Certificat d'Aptitude au Professorat des Collèges d'Enseignement général (CAP/CEG)	3 ans
22	Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement secondaire (CAPES)	2 ans